

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-03 FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – BONUS ATTRACTIVITE AU BENEFICE DES AGENT(E)S DES ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPAR Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Dans un contexte national particulier, la caisse nationale des allocations familiales a présenté un plan d’accompagnement pour valoriser les métiers de la petite enfance.

Les collectivités territoriales sont éligibles à une aide de 475 € par place et par an sous réserve de la mise en œuvre d’une augmentation pérenne, pour les établissements d’accueil du jeune enfant qu’elles

gèrent et qui sont financés par la prestation de service unique versée par la caisse des allocations familiales, de +100 € nets mensuels minimum.

La revalorisation doit résulter d'une augmentation de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) au sein du régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des professionnels concernés.

La mesure de revalorisation doit viser les agent(e)s en poste au moment de sa mise en œuvre et les agent(e)s recruté(e)s postérieurement à l'application.

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer une revalorisation minimum de 100 € nets mensuels minimum de l'ensemble des professionnel(le)s, titulaires de la fonction publique ou contractuel(le)s, exerçant auprès d'enfants ou en fonction de direction dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la communauté et relevant notamment des cadres d'emplois suivants :

- Puéricultrices territoriales ;
- Auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- Éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

La date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025

Il est proposé de revaloriser le régime indemnitaire de 100€ nets mensuels pour le personnel concerné des crèches de la collectivité : directrices, éducateur(rice) de jeunes enfants (hors personnels techniques et personnels du relais petite enfance Terres Toulouses non concernés par cette mesure nationale).

Pour les Auxiliaires de Puéricultrice de classe supérieure relevant de la catégorie B (dont le grade a un Traitement Indiciaire Brut inférieur à celui des autres filières), il est proposé un complément supplémentaire de 50€ nets mensuels (soit +150€ au total).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiale du 9 mai 2024,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 19 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Revaloriser l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agent(e)s concerné(e)s affecté(e)s aux structures d'accueil de la petite enfance, Crechendo et Clé des champs, tel que décrit ci-dessus,**
- **Autoriser le Président à signer le document déclaratif de la CAF par lequel la collectivité s'engage à revaloriser de façon pérenne les agent(e)s concerné(e)s comme précisé dans la délibération ainsi que tout document utile.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX